

*Date de dépôt: 26 septembre 2006*

*Messagerie*

## **Rapport**

### **de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition du Conseil d'Etat pour la libération de la rue des Gares**

#### **Rapport de M. François Thion**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La pétition 1507, « Pour la libération de la rue des Gares », est une pétition qui a également été traitée par le Conseil municipal de la Ville de Genève. Elle demande, entre autres, la suppression immédiate de l'aménagement éphémère de la rue des Gares et le rétablissement de 12 places de stationnement.

C'est sous la présidence d'Eric Levraz, que, le 22 mai, la Commission des pétitions a rapidement traité cette pétition. Le procès-verbal a été tenu avec précision par M. Christophe Vuilleumier, que nous remercions.

De l'avis de l'ensemble des commissaires, l'objet de cette pétition touche essentiellement la Ville de Genève. C'est pourquoi les membres de la commission ont souhaité attendre le rapport du Conseil municipal de la Ville avant de se prononcer.

Après avoir pris connaissance du rapport du conseiller municipal de la Ville de Genève, M. Patrice Reynaud, et de la décision de la commission municipale de renvoyer la pétition au Conseil administratif, une nette majorité de notre commission vous propose de classer cette pétition.

**Vote**

*En faveur du classement de la pétition 1507 :*

*3 S, 2 Ve, 1 PDC, 2 L, 1 UDC, 1 MCG*

*Abstentions : 1 R*

*Annexe : Rapport de la Commission du Conseil municipal de la Ville de Genève.*

## **Pétition (1507)**

### **pour la libération de la rue des Gares**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Dans le cadre de l'opération « Les Yeux de la Ville » 2004, la rue des Gares a été transformée en zone piétonne pour empêcher le passage de voitures et supprimer 12 places de stationnement. Ayant été mis devant le fait accompli, les riverains n'ont pas pu se prononcer sur cet aménagement dit « éphémère », lequel pourtant entrave les activités de tout un quartier. Malgré une autorisation limitée à 60 jours, soit du 18 juin 2004 au 17 août 2004, l'aménagement n'a pas été enlevé à ce jour (17 septembre 2004). Cette situation, illégale et préjudiciable aux intérêts, droits et libertés des citoyens, ne peut plus être tolérée.

Au vu de ce qui précède, les soussignés, qu'ils soient habitants, visiteurs, commerçants ou employés dans le quartier de la rue des Gares, demandent aux autorités compétentes de bien vouloir :

1. Ordonner la suppression immédiate de l'aménagement dit « éphémère » à la rue des Gares.
2. Ordonner la remise de la rue des Gares à son état initial et notamment, le rétablissement des 12 places de stationnement pour voitures.
3. Veiller à ce que la voirie publique reste aménagée de manière à répondre aux besoins de la population et à ce qu'elle ne soit pas affectée à l'usage exclusif de quelques privilégiés.
4. Prendre les mesures nécessaires pour garantir à l'avenir le respect des droits des citoyens dans le cadre d'aménagements de ce type.

N.B. : 631 signatures  
*M<sup>me</sup> Gloria Donadeo*  
Rue des Gares 4  
1201 Genève

# P-121 A

11 octobre 2005

## **Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la libération de la rue des Gares».**

**Rapporteur: M. Patrice Reynaud.**

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 6 octobre 2004. La commission s'est réunie les 13 décembre 2004, 28 février 2005, 2 mai et 20 juin 2005, sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle, pour traiter de cette pétition.

Le rapporteur remercie vivement M<sup>me</sup> Olivia Di Lonardo et M. Julien Defaugt pour la qualité de leurs notes de séances, qui lui ont facilité la rédaction de ce présent rapport.

### **Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

### **Préambule**

Les pétitions P-121 et P-118 «Pour le maintien de la fermeture de la rue des Gares au trafic automobile» sont à rapprocher.

Toutefois, ces deux pétitions ne portent pas sur le même objet.

Pour la clarté de l'exposé, le rapporteur ne reprendra ici que les éléments concernant exclusivement les problèmes liés aux aménagements éphémères. Les éléments relatifs à la pétition P-118 concernant le maintien de la fermeture de la rue des Gares seront évoqués par le rapporteur concerné.

### **Travaux de la commission**

#### **Séance du 13 décembre 2004**

*Audition des représentants des pétitionnaires: M<sup>me</sup> Gloria Donadeo et M. Hans Mahnig, représentant le centre express de la Poste*

M<sup>me</sup> Donadeo et M. Mahnig font état des désagréments générés par les aménagements éphémères de la rue des Gares:

- de nombreux problèmes de circulation pour les véhicules de la Poste, une impatience des usagers et une perturbation des habitants. Notamment et non

exhaustivement: M<sup>me</sup> Donadeo souligne que, dès 1993, l'Office des transports et de la circulation (OTC) a mis la rue des Gares en double sens pour mieux desservir la Poste, que la fermeture de la rue des Gares l'oblige à faire un détour de 1 à 2 km, qu'elle a occasionné des désagréments aux véhicules d'intervention des CFF, à certains commerçants de la rue et généré des problèmes avec l'îlot 13;

- l'information tardive de cette fermeture à laquelle le service du centre express de la Poste s'est opposé par courriers, tant auprès de M. Ferrazino que des services de M. Buri;
- l'absence de précision sur la fin des aménagements, malgré leur demande auprès de M<sup>me</sup> Canosa, de l'enlèvement tardif des aménagements après cent quatre jours.

Revenant sur la fermeture définitive de la rue des Gares à la circulation, les pétitionnaires font état de leur crainte de voir la rue se dégrader, alors qu'elle est en pleine amélioration: présence de bureaux, boutiques, etc.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) précise que l'enlèvement des aménagements a tardé, dans la mesure où il appartient à la Ville, et notamment à l'OTC, de procéder à de tels enlèvements.

Pour M<sup>me</sup> Donadeo et M. Mahnig, la Ville a perdu le contrôle.

A la demande d'un commissaire du Parti libéral sur l'opposition ou non des pétitionnaires aux aménagements éphémères, M<sup>me</sup> Donadeo précise qu'ils souhaiteraient plus d'informations et un respect des délais légaux. Ils ne souhaitent plus d'aménagements éphémères.

Répondant aux auditionnés, une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) précise que les perturbations intervenues après le mois d'août sont liées aux bouchons et non aux aménagements éphémères.

Répondant à cette même commissaire, les auditionnés précisent que les détours qu'ils ont été obligés de faire ont entraîné une perte de temps.

A la demande d'un commissaire du Parti démocrate-chrétien sur le fait de savoir si les pétitionnaires se sont sentis méprisés après l'envoi de leur courrier à M. Ferrazino et après la teneur de la réponse de M. de Dardel, M. Mahnig précise que, dès le retour de sa première lettre retournée non réclamée, il en a envoyé une seconde.

A la demande d'un commissaire du Parti libéral sur le fait de savoir si les aménagements ont été confiés par la Ville à l'îlot 13, M<sup>me</sup> Donadeo précise qu'elle détient cette supposition de M<sup>me</sup> Canosa et que les accords avec la Ville n'auraient pas été respectés.

A la demande d'un commissaire du parti des Verts sur l'étendue de la fermeture envisagée, M<sup>me</sup> Donadeo réplique que la rue des Gares serait coupée sur 60 m, outre le parking libre d'accès du 21, rue des Gares.

A la demande d'un commissaire du Parti démocrate-chrétien sur le fait de savoir si les auditionnés ont l'impression qu'on leur impose un style de vie en procédant à des aménagements qui ne plairaient qu'à l'îlot 13, M<sup>me</sup> Donadeo réplique qu'elle dispose d'une cour individuelle, qu'elle n'a rien contre les habitants de l'îlot 13, qu'elle n'est pas d'accord de perdre de l'argent pour eux et que la fermeture de la rue sur 60 m serait inutile.

A la demande du même commissaire sur ses intentions, M<sup>me</sup> Donadeo indique que, aujourd'hui, elle manifeste seulement son mécontentement mais qu'elle vient de recueillir 704 signatures supplémentaires.

Un commissaire du parti de l'Union démocratique du centre s'interroge sur la nature des désagréments subis par les pétitionnaires. M<sup>me</sup> Donadeo indique que le problème majeur provient de l'absence de respect du délai initialement prévu. M. Mahnig indique qu'il n'a pas pu consulter les plans et qu'il s'est accommodé de la situation en pensant que tout serait retiré le 23 août.

M<sup>me</sup> Donadeo répond aux demandes d'une commissaire du parti des Verts et d'un commissaire du parti Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et indique que des commerçants de la rue ont effectivement signé ladite pétition, mais qu'il ne lui appartient pas de les mentionner, par crainte de «représailles».

### *Discussion*

Un commissaire du Parti libéral propose l'audition de M. de Dardel.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien cautionne cette demande.

Un commissaire du parti Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) propose lui aussi d'auditionner M. de Dardel.

Une commissaire du Parti radical propose de recevoir M. Wicki afin de savoir s'il a été informé du projet et s'il y a pris part.

Une commissaire du parti Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) suggère de tous les auditionner.

### *Vote*

L'audition de M. de Dardel est acceptée par 9 oui (1 Ve, 3 S, 1 R, 3 L, 1 UDC) et 4 abstentions (2 AdG/SI, 1 Ve, 1 T).

L'audition de l'OTC est acceptée par 12 oui et 1 abstention (AdG/SI).

La proposition de l'envoi d'une lettre à M. Wicki, sous réserve d'une possibilité d'audition, est adoptée par 12 oui et 1 abstention (AdG/SI).

### **Séance du 28 février 2005**

*Audition de M. Nils de Dardel, directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et de ses collaborateurs*

M. de Dardel expose qu'il existe depuis longtemps un projet de modération du trafic à la rue des Gares, qui vise à rendre cette rue piétonne.

Le projet initial a été abandonné, à la suite d'un contentieux administratif engagé par la Poste.

Un nouveau projet de plan est actuellement à l'étude, comme le montre M. Gfeller.

M. de Dardel précise que les aménagements éphémères ont permis de tester la faisabilité du projet, ce qui a occasionné des réactions positives dans le quartier.

Les réactions négatives de la Poste doivent être levées, compte tenu de la réduction envisagée de son activité et notamment de la suppression de son centre de tri.

La fermeture de l'angle permettant l'accès et la sortie de la Poste et des CFF a donc été testée par la pose d'un terre-plein. Les CFF n'ont pas été gênés, ils ont emprunté les détours par Montbrillant ou utilisé le dispositif de clé mis en place.

Répondant à l'observation d'une commissaire du Parti radical sur une plainte déposée par une pétitionnaire quant à l'accès à la place de stationnement qu'elle loue aux CFF, M. Gfeller explique qu'il convient de passer par le carrefour des Alpes et non par l'ancien accès direct de la rue de Montbrillant.

Répondant à la question d'un commissaire du Parti libéral sur le fait de savoir si l'allongement de la durée d'installation des aménagements éphémères était dû à la mauvaise volonté de ceux les ayant mis en place, M. de Dardel explique qu'ils ont rencontré des problèmes avec la réouverture de la rue à la circulation jusqu' alors interrompue.

Il précise que l'enlèvement de la butte n'était pas de la compétence de la Ville et que ses services, estimant compatible cette butte avec la circulation, ont déposé auprès de l'OTC une demande avec arrêté provisoire.

A la suite du refus de l'OTC, et devant le non-enlèvement de la butte par l'association des habitants, il a été fait appel à la Voirie.

Répondant à la question d'un commissaire du Parti libéral sur l'éventuel mandat reçu par l'association des habitants d'installer, mais de ne pas enlever, les aménagements éphémères, M. Gfeller indique que ses services ne confient

jamais de mandat à des associations, s'agissant de bénévoles et non de professionnels.

A la demande de M. de Dardel, M. Gfeller indique que c'est à la Ville de Genève, en gestion avec les associations, de détruire les aménagements.

Un commissaire du Parti libéral remarque qu'il y a eu confusion de rôles entre l'architecte et l'association.

Sur la question de la rémunération des travaux confiés aux bénévoles, posée par un commissaire de l'Union démocratique du centre, M. Gfeller indique qu'ils ne sont pas rémunérés et qu'il s'agit de petits travaux sans danger en relation directe avec la démarche d'animation du chantier.

### **Séance du 2 mai 2005**

*Audition de M. Jean-Luc Gindre, adjoint du directeur de l'Office des transports et de la circulation, en remplacement de M. Buri*

#### Sur la durée des aménagements éphémères

M. Gindre explique:

- qu'ils sont autorisés à titre d'essai et ne sont pas destinés à durer;
- qu'une convention est passée avec la Ville pour une durée maximale de soixante jours, sans le montage et le démontage;
- que, dans le cas de la rue des Gares, les termes de la convention n'ont pas été respectés et que l'OTC a ordonné que les aménagements éphémères soient démontés.

A la demande d'un commissaire du Parti libéral s'interrogeant sur les moyens de l'OTC face aux plaintes à propos des aménagements éphémères, M. Gindre explique que:

- concernant les aménagements éphémères de la rue des Gares, l'OTC a sommé la Ville de procéder au démontage sous quinze jours et que, à défaut, une entreprise serait mandaté par l'OTC, aux frais de la Ville, pour procéder au démontage;
- d'une manière générale, l'OTC veillera à ce que les aménagements soient effectivement éphémères et que, en cas de non-respect, l'OTC a d'ailleurs précisé par courrier à la Ville que de tels aménagements pourraient être remis en cause.

#### Sur le rétablissement des 12 places de stationnement

Aux demandes d'un commissaire du Parti radical et d'un commissaire de l'Union démocratique du centre, M. Gindre précise, d'une part, que la fermeture



de la rue entraînera la suppression de quelques places de stationnement et que, en l'absence de projet actuel, il est possible de maintenir les places en zone bleue (face à la Poste) et d'utiliser le parking de la Poste pour des durées courtes. D'autre part, du fait qu'il s'agit du domaine privé destiné à l'usage public, la Ville peut faire ce qu'elle veut.

#### Sur la Poste

Aux questions d'un commissaire du Parti libéral, M. Gindre explique que les mesures prises par l'OTC en 1983 et visant à laisser la rue des Gares en double sens pour la Poste doivent tenir compte, aujourd'hui, du doublement des conditions de trafic et que la Poste a la possibilité de passer par la rue de Montbrillant. La Ville et l'OTC sont en contact avec la Poste.

De plus, des modifications pourront être prises à l'occasion de l'enquête publique qui sera diligentée et après publication, dans le délai légal de recours.

Enfin, la Ville n'a pas constitué de groupe de travail à défaut de projet formel, mais elle a mandaté un service pour compter le volume de circulation. Les négociations avec la Poste nécessitent, préalablement à toute discussion, de connaître les entrées et les sorties de ses véhicules.

#### Sur l'incidence des travaux du tram

A la demande d'un commissaire du parti des Verts, M. Gindre précise que les différentes étapes des travaux ne sont pas encore finalisées et que certaines variantes prévoient de restreindre le trafic au niveau de la rue de la Servette et qu'il y a donc, en effet, un risque de report sur la rue de Lyon.

Le président informe les membres de la commission que M. Wicki répondra par écrit.

#### Sur les exigences du Service d'incendie et de secours

M. Gindre répond à un commissaire du Parti socialiste que, les sorties des casernes devant être assurées, il y a modifications à leur demande: pour la rue des Gares, il ne devrait pas y avoir de problèmes, dans la mesure où les pompiers passent par l'autre côté. Ils sont en étroite collaboration.

### **Séance du 20 juin 2005**

#### *Discussion*

Pour l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), cette pétition ne participe pas d'une volonté homogène, simple document photocopié pour tous les

— 7 —

aménagement de la Ville de Genève, faite par la Fédération suisse des entreprises romandes. Il demande ainsi le classement de la pétition.

Le Parti socialiste ajoute qu'il ne serait pas cohérent de demander le renvoi au Conseil administratif et propose le classement.

#### *Vote*

Mis aux voix, le renvoi de la pétition P-121 au Conseil administratif est accepté par 7 oui (1 R, 1 DC, 3 L, 2 UDC) contre 6 non (1 AdG/SI, 2 Ve, 1 T, 2 S).

*Annexe:* texte de la pétition P-121 et lettre d'accompagnement

**PETITION**  
**« Pour la libération de la rue des Gares »**

Au Grand Conseil de la République et Canton de Genève  
 Au Conseil Municipal de la Ville de Genève

Dans la cadre de l'opération «Les Yeux de la Ville» 2004, la rue des Gares a été transformée en zone piétonne pour empêcher le passage de voitures et supprimer 12 places de stationnement. Ayant été mis devant le fait accompli, les riverains n'ont pas pu se prononcer sur cet aménagement dit «éphémère», lequel pourtant entrave les activités de tout un quartier. Malgré une autorisation limitée à 60 jours, soit du 18 juin 2004 au 17 août 2004, l'aménagement n'a pas été enlevé à ce jour (17 septembre 2004). Cette situation, illégale et préjudiciable aux intérêts, droits et libertés des citoyens, ne peut plus être tolérée.

A vu de ce qui précède, les soussignés, qu'ils soient habitants, visiteurs, commerçants ou employés dans le quartier de la rue des Gares, demandent aux autorités compétentes de bien vouloir :

1. Ordonner la suppression immédiate de l'aménagement dit «éphémère» à la rue des Gares.
2. Ordonner la remise de la rue des Gares à son état initial et notamment, le rétablissement des 12 places de stationnement pour voitures.
3. Veiller à ce que la voirie publique reste aménagée de manière à répondre aux besoins de la population et à ce qu'elle ne soit pas affectée à l'usage exclusif de quelques privilégiés.
4. Prendre les mesures nécessaires pour garantir à l'avenir le respect des droits des citoyens dans le cadre d'aménagements de ce type.

Nom et prénom	Adresse (rue et n°, NP et localité)	Signature

Renseignements : Gloria Donadeo - rue des Gares 4 - 1201 Genève -

DONADEO Gloria  
Rue des Gares 4

1201 GENEVE

Genève, le 30 septembre 2004

SERVICE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GENEVE  
Secrétariat du Conseil municipal  
Pétition  
Rue de la Croix-Rouge 4

1204 GENEVE

Messieurs,

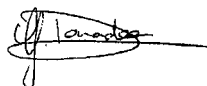
Cette lettre accompagne une pétition de 51 feuilles avec 631 signatures qui ont été recueillies en 14 jours auprès des habitants, des employés, des commerçants et des visiteurs de la rue des Gares.

Dans cette pétition on demande, la suppression immédiate de l'aménagement éphémère à la rue des Gares, la remise à son état initial avec le rétablissement des 12 places de stationnement pour voitures, de veiller à ce que la voirie publique reste aménagée de manière à répondre aux besoins de la population et à ce qu'elle ne soit pas affectée à l'usage exclusif de quelques privilégiés, de prendre les mesures nécessaires pour garantir à l'avenir le respect des droits des citoyens dans le cadre d'aménagements de ce type.

Les originaux des feuilles mentionnées ci-dessus, seront déposées au Service du Grand Conseil de la République et Canton de Genève.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à ces demandes, je vous prie d'agrèer, Messieurs, mes respectueuses salutations.

Gloria. DONADEO



Annexes mentionnées